

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 29 Mars 2024 A 17 H 00**

ORDRE DU JOUR :

- Validation des Comptes rendus du 25 janvier et du 08 février 2024
- Vote des taxes
- Vote des comptes administratifs Ferme relais, Eau et Assainissement, Commune
- Vote des budgets primitifs Ferme relais, Eau et assainissement, Commune
- Approbations des trois comptes de gestion
- Affectation des résultats de la ferme relais, de l'Eau et l'assainissement, de la Commune
- Demande de financement auprès de la Région
- Signature convention avec Territoire d'Energie 05
- Questions diverses

Le vingt neuf Mars deux mille vingt quatre à 17 heures 00 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 25 Mars 2024.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, TENOUX Camille, AIMONIER Jean LUC, , CHARMET Brigitte

Etaient absents ayant donné pouvoir :

LANGLOIS Noëlle qui a donné procuration à Liliane COMBE

Etaient absents et excusés :

AUBERT Eveline, DEWILDE Claudine, COUSIN Marty

Assistait également : Corinne Tenoux.

ORDRE DU JOUR :

- Validation des Comptes rendus du 25 janvier et du 08 février 2024

Après un rapide tour de table, les deux comptes rendus du Conseil Municipal, à savoir celui du 25 janvier 2024 et celui du 08 février 2024

- **Vote des taxes**

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2024 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2024.

Il rappelle les taux d'imposition de 2023 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation, la diminution ou le maintien des taux.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les taux identiques à l'année dernière, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe Foncière (bâti) : 39.59%

Taxe Foncière (non bâti) : 67.57 %

Taxe d'habitation : 6.39 %

- **Vote des comptes administratifs Ferme relais, Eau et Assainissement, Commune**

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	96 925,64			395 348,90	96 925,64	395 348,90
Opérations de l'exercice	100 819,24	184 707,94	277 425,59	323 744,88	378 244,83	508 452,82
TOTAUX	197 744,88	184 707,94	277 425,59	719 093,78	475 170,47	903 801,72
Résultats de clôture		-13 036,94		441 668,19	0,00	428 631,25
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	197 744,88	184 707,94	277 425,59	719 093,78	475 170,47	903 801,72
RESULTATS DEFINITIFS		-13 036,94		441 668,19		428 631,25

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 29 Mars 2024 A 17 H 00

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		60 055,06		26 396,05	0,00	86 451,11
Opérations de l'exercice	108 237,01	58 544,68	25 037,62	36 331,47	133 274,63	94 876,15
TOTAUX	108 237,01	118 599,74	25 037,62	62 727,52	133 274,63	181 327,26
Résultats de clôture		10 362,73		37 689,90	0,00	48 052,63
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	108 237,01	118 599,74	25 037,62	62 727,52	133 274,63	181 327,26
RESULTATS DEFINITIFS		10 362,73		37 689,90		48 052,63

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	13 461,79	0,00	2 653,96	0,00	16 115,75	0,00
Opérations de l'exercice	4 373,91	0,00	236,68	0,00	4 610,59	0,00
TOTAUX	17 835,70	0,00	2 890,64	0,00	20 726,34	0,00
Résultats de clôture		-17 835,70		-2 890,64	0,00	-20 726,34
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	17 835,70	0,00	2 890,64	0,00	20 726,34	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		-17 835,70		-2 890,64		-20 726,34

- Vote des budgets primitifs Ferme relais, Eau et assainissement, Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité avec 8 voix pour et zéro contre,

ADOPTE les budgets primitifs 2024, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Commune		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	731 279.75	731 279.75
Investissement	496 105.72	496 105.70

FERME RELAIS		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 490.91	26 490.91
Investissement	22 326.70	22 326.70

Eau et Assainissement		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73 213.90	73 213.90
Investissement	68 693.73	68 693.73

- Approbations des trois comptes de gestion

Ferme relais

Après s'être fait présenter le budget de la ferme relais de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu le compte administratif de la ferme relais de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de la ferme relais, de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 29 Mars 2024 A 17 H 00**

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 de la ferme relais, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu le compte administratif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'eau et de l'assainissement, de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 de l'eau et de l'assainissement , par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Commune

Après s'être fait présenter le budget de la Commune de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu le compte administratif de la commune de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de la commune, de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 de la Commune , par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation des résultats de la ferme relais, de l'Eau et l'assainissement, de la Commune

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

FERME RELAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -13 461.79 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -2 653.96 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (»»DéficitLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : -4 373.91 €

Un solde d'exécution (Déficit«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : -236.68 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 17 835.70 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -2 890.64 €

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 29 Mars 2024 A 17 H 00

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 60 055.06 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 26 396.05 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («»DéficitLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : -49 692.33 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 11 293.85 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 37 689.90 €

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -96 925.64 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 395 348.90 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («>ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : 83 890.20 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 46 319.29 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 13 035.44 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 13 035.44 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 428 632.75 €

- Demande de financement auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle le dossier de consultation pour la création d'un muret en pierres sèches aux abords du parking de Montmorin à Valdoule.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant HT de 20 300.00 euros, et fait part à son conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de financement auprès de la Région, par le biais du Parc Naturel des Baronnies. Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Montant HT des travaux : 20 300.00 euros

Subvention Région (80%) : 16 240.00 euros

Part communale (20%) : 4 060.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de financement.

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 29 Mars 2024 A 17 H 00

- Signature convention avec Territoire d'Energie 05

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR).

Dans cette optique, la Commune souhaiterait monter une opération d'autoconsommation collective sur notre territoire. Sur la base d'une note d'opportunité, nous souhaiterions lancer une étude de potentiel pour cette opération d'autoconsommation collective, en partenariat avec le territoire d'énergie 05 (TE 05).

Pour ce faire, Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la convention avec le Territoire d'Energie 05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et à signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses :
Néant

La séance est levée à 20 h 15.